

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2020-491 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de permettre l'usage Archives dans la zone C-118 (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane)	18 janvier 2021 2 février 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 9 février 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert